



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

2024

Rapport établi conformément à
l'article L.4622-16 du code du travail

Agréé pour 5 ans jusqu'au ► 14 novembre 2025

Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises

21 rue Camille Marcille – CS 70142 – 28008 Chartres
02 37 25 16 00 – www.sistel.asso.fr – chartres@sistel.asso.fr

1	CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2024.....	5
2	COMMISSION DE CONTROLE AU 31/12/2024.....	6
3	COMMISSION MEDICO TECHNIQUE AU 31/12/2024.....	6
4	ORGANIGRAMME	7
5	EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE	8
6	ADHERENTS.....	9
	6.1 Nombre.....	9
	6.2 Répartition Séctorielle adherents.....	9
	6.3 Répartition par taille (hors interim)	9
	6.4 Mouvements au cours de l'année.....	10
	6.5 Répartition par secteur d'activité SECTEUR PRIVE.....	10
7	EFFECTIFS.....	11
	7.1 Effectif salaries	11
	7.2 Répartition par taille d'établissement.....	11
	7.3 Répartition des effectifs en fonction de la catégorie déclarée	12
	7.4 Répartition par secteur d'activité des salaries privées	14
	7.5 Effectif affilié (offre spécifique dédiée aux travailleurs indépendants)	14
8	ACTIVITES MEDICALES.....	15
	8.1 Visites médicales (y compris interim)	15
	8.2 Entretiens Infirmiers (y compris intérim, et infirmiers d'entreprise).....	16
	8.3 Synthèse des entretiens médico-professionnels (y compris intérim)	17
	8.4 Focus interim	18
	8.5 Suivi médical	19
	8.6 Conclusions des visites nécessitant l'avis du médecin du travail	20
	8.7 Examens complémentaires.....	20
	8.8 Sensibilisations apportées par les idest en entretiens infirmiers	22
	8.9 Recours à la téléconsultation	23
9	ACTIONS SUR LE MILIEU DE TRAVAIL	24
	9.1 Par les médecins du travail	24
	9.2 Par les idest.....	24
	9.3 Par les iprp	24
	9.4 Par les ast secteur.....	24
	9.5 focus fiches entreprises.....	25
	9.6 Par les IPRP	26
	9.7 Conseil en équipement de protection individuelle (EPI)	28
	9.8 Psychologue du travail	29
	9.9 Dispositif e-AMAROK	30
	9.10 Atelier 12/14	31
10	PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE.....	31
	10.1 Rappel parcours visites médicales dont visite de pré-reprise.....	31
	10.2 Articulation cellule prévention de la désinsertion professionnelle	32
	10.3 Activité de chargée de PDP.....	32
	10.4 Collaboration avec partenaires de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)	34
11	VEILLE SANITAIRE	34
	11.1 Évolutions et relations en santé au travail (EVREST)	34
	11.2 Quinzaine des maladies à caractère professionnel (QMCP)	34
12	OFFRE COMPLEMENTAIRE	35
13	RESSOURCES HUMAINES.....	37
	13.1 Personnel médical.....	37
	13.2 Personnel paramédical assistant les médecins du travail /idest.....	38
	13.3 Membres équipe Pluridisciplinaire.....	38

13.4	Service Support.....	38
13.5	EGALITE HOMMES/FEMMES.....	39
14	FORMATION DU PERSONNEL.....	41
14.1	Bilan.....	41
14.2	Répartition des stagiaires par sexe	41
14.3	Répartition des stagiaires par statut.....	41
14.4	Nombre moyen de jour de formation	41
15	MOYENS MATERIELS	42
15.1	Centres fixes	42
15.2	Centres médicaux mobiles	43
15.3	Centre annexes (maisons médicales, dispensaires, infirmeries).....	43
15.4	Matériel médical	44
15.5	Matériel pour l'action sur le milieu du travail.....	45

La Commission Médico Technique s'est réunie le 15 avril 2025 et a donné sur ce rapport un avis favorable à l'unanimité.

Référence : Code du Travail, Article D.4622-54

Le directeur du service de prévention et de santé au travail interentreprises établit le rapport annuel d'activité mentionné à l'article L. 4622-16, qui est présenté au comité interentreprises ou à la commission de contrôle et au conseil d'administration au plus tard à la fin du quatrième mois qui suit l'année au titre de laquelle il a été établi. Ce rapport est ensuite transmis aux adhérents.

La commission médico-technique prévue à l'article L. 4622-13 émet un avis sur ce rapport, avant sa présentation aux instances mentionnées au premier alinéa.

Ce rapport contient des statistiques à l'échelle nationale pour mettre en perspective les activités de SISTEL, rappelées par ce pictogramme :



Ces données sont issues du deuxième rapport annuel publié par la Direction Générale du Travail en janvier 2025. Elles concernent l'exercice 2023. Issues d'une enquête obligatoire, elles portent sur une base de données de plus en plus complète : 97 % de SPSTI répondants (92 % l'année précédente) pour 17,1 millions de salariés suivis (16.2 millions l'année précédente).

Certains indicateurs ont été modifiés par rapport aux exercices précédents afin de faciliter la comparaison avec les indicateurs nationaux.

1 CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2024

Le Conseil d'Administration est composé de 20 représentants :

- **10 représentants employeurs** nommés par les organisations patronales représentatives au niveau national et interprofessionnel.
- **10 représentants salariés** des entreprises adhérentes désignés par les organismes syndicaux représentatifs aux niveaux national et interprofessionnel.

Durée du mandat : quatre ans

Quatre médecins participent avec voix consultative à cette instance

Le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois cette année.

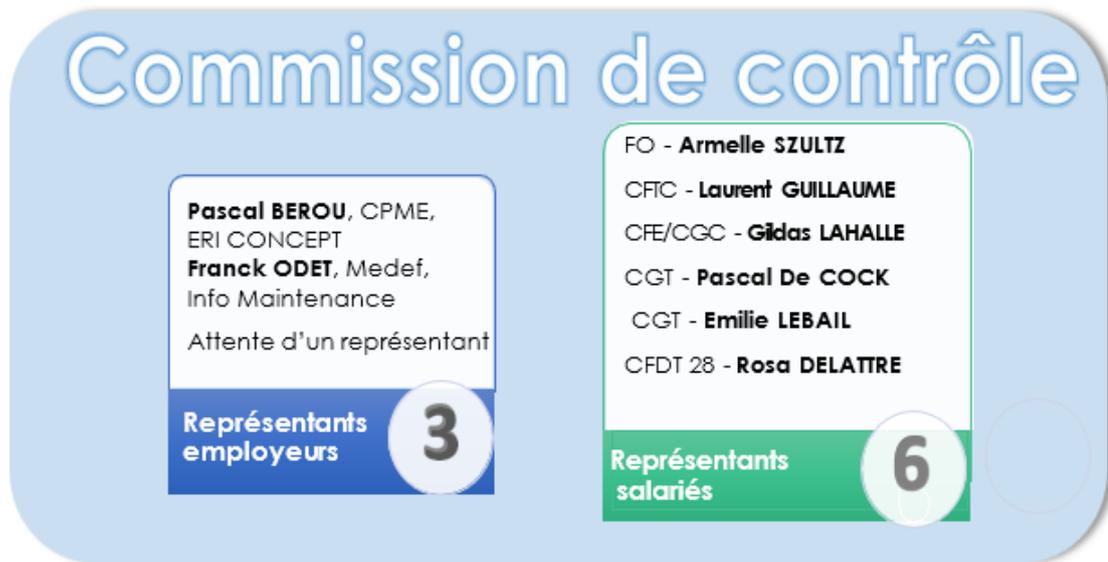


2 COMMISSION DE CONTROLE AU 31/12/2024

La Commission de Contrôle est consultée ou informée dans le cadre de l'organisation et du fonctionnement du service, elle s'est réunie trois fois cette année.

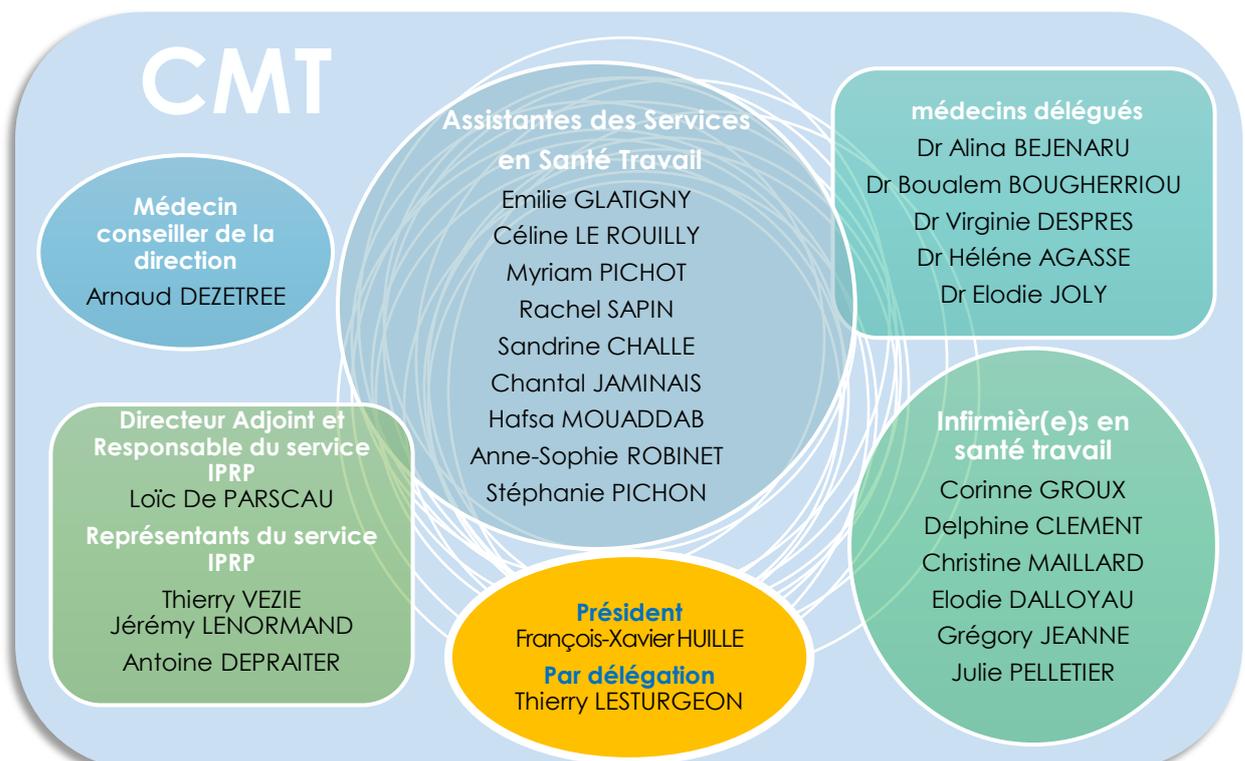
Elle est composée de neuf membres :

- **6 représentants des salariés des entreprises adhérentes** désignés par les organismes syndicaux représentatifs au niveau national et Interprofessionnel,
- **3 représentants les employeurs adhérents** nommés par les organisations patronales représentatives aux niveaux national et interprofessionnel.



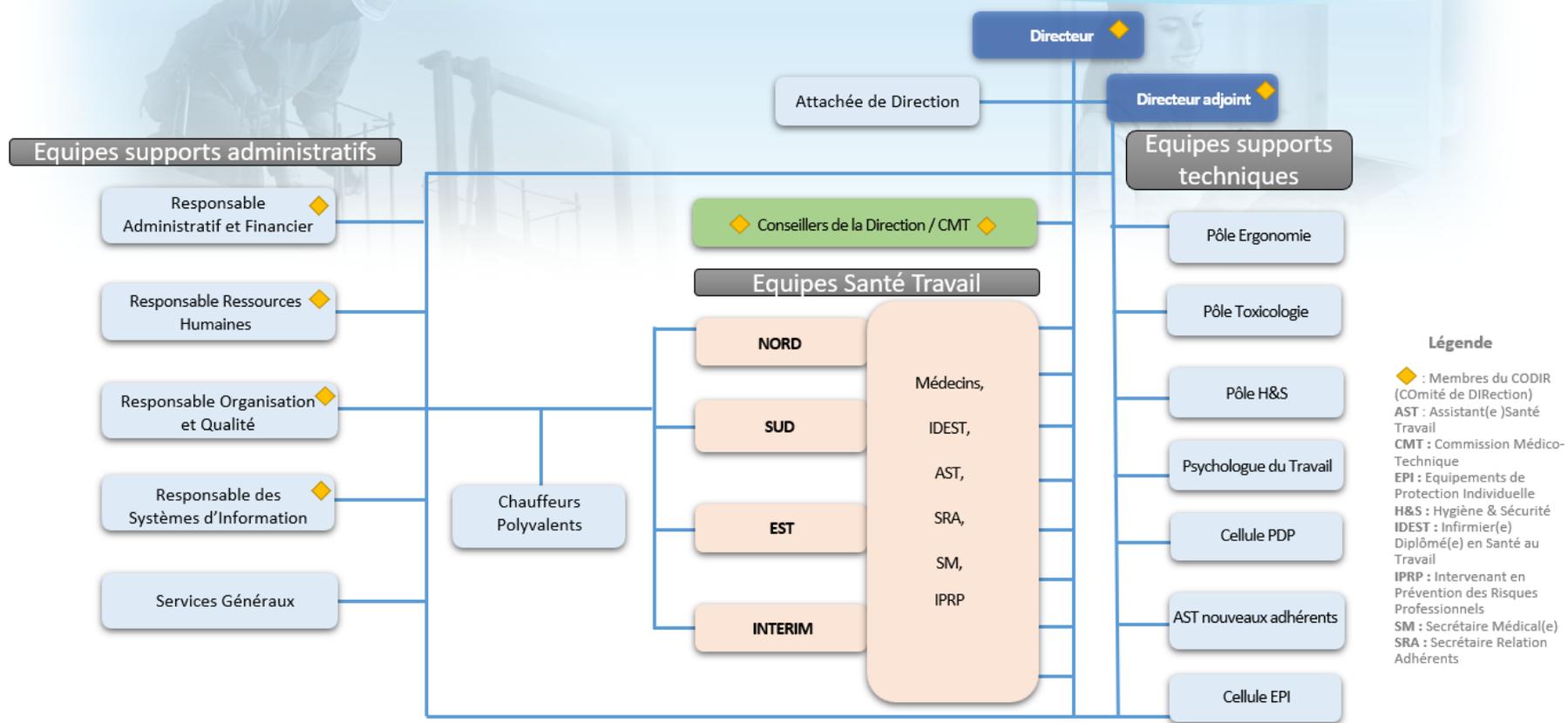
3 COMMISSION MEDICO TECHNIQUE AU 31/12/2024

La Commission Médico-Technique s'est réunie trois fois cette année.



4 ORGANIGRAMME

Organigramme de



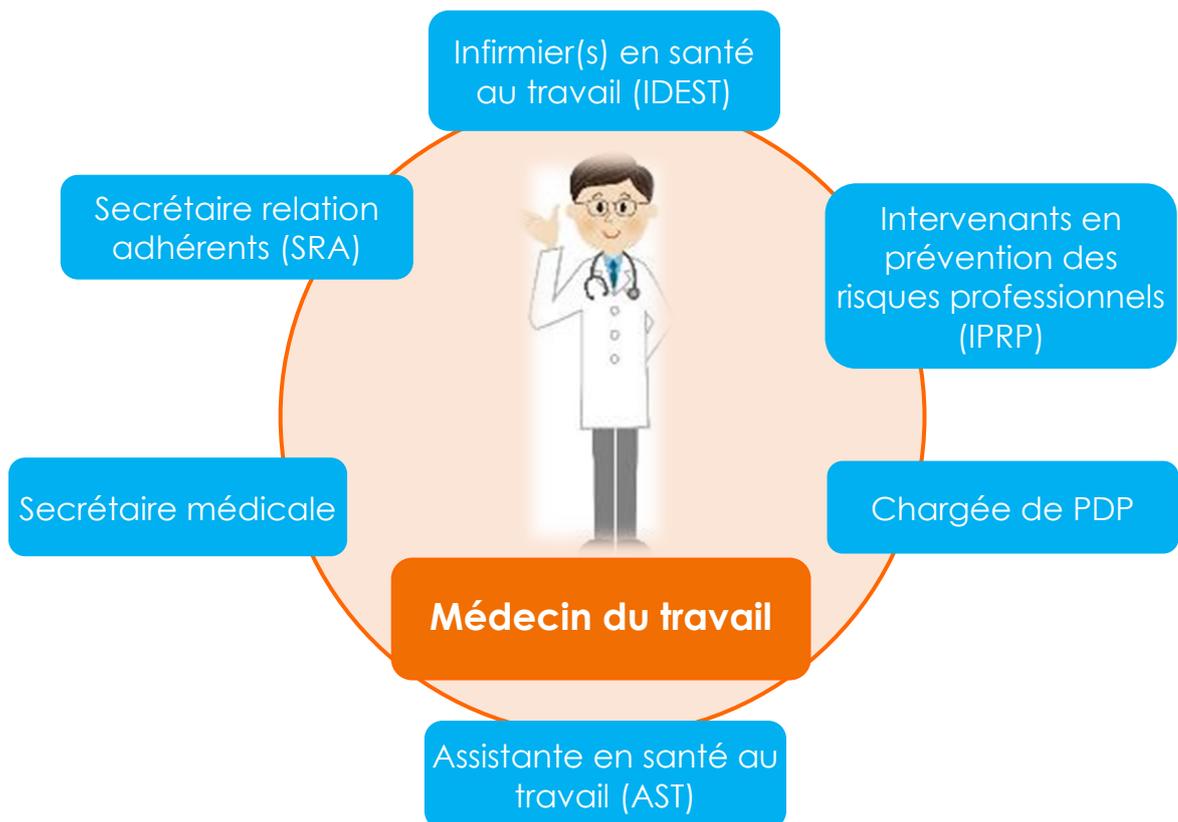
Légende

- ◆ : Membres du CODIR (COMITÉ de DIRECTION)
- AST : Assistant(e) Santé Travail
- CMT : Commission Médico-Technique
- EPI : Équipements de Protection Individuelle
- H&S : Hygiène & Sécurité
- IDEST : Infirmier(e) Diplômé(e) en Santé au Travail
- IPRP : Intervenant en Prévention des Risques Professionnels
- SM : Secrétaire Médical(e)
- SRA : Secrétaire Relation Adhérents

5 EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Le médecin du travail anime et coordonne une équipe pluridisciplinaire.

La composition d'une équipe pluridisciplinaire :



Les équipes pluridisciplinaires sont animées par les médecins du Travail et constituées par les professionnels de santé ci-dessous :

- 20 médecins du travail,
- 21 infirmiers en santé au travail,
- 21 intervenants en prévention des risques professionnels,
- 32 assistantes

Démographie médicale

L'année 2024 a été marquée par :

- 3 départs de médecin du travail
- 1 recrutement de médecin stagiaire
- 1 recrutement de médecin du travail

6 ADHERENTS

6.1 NOMBRE

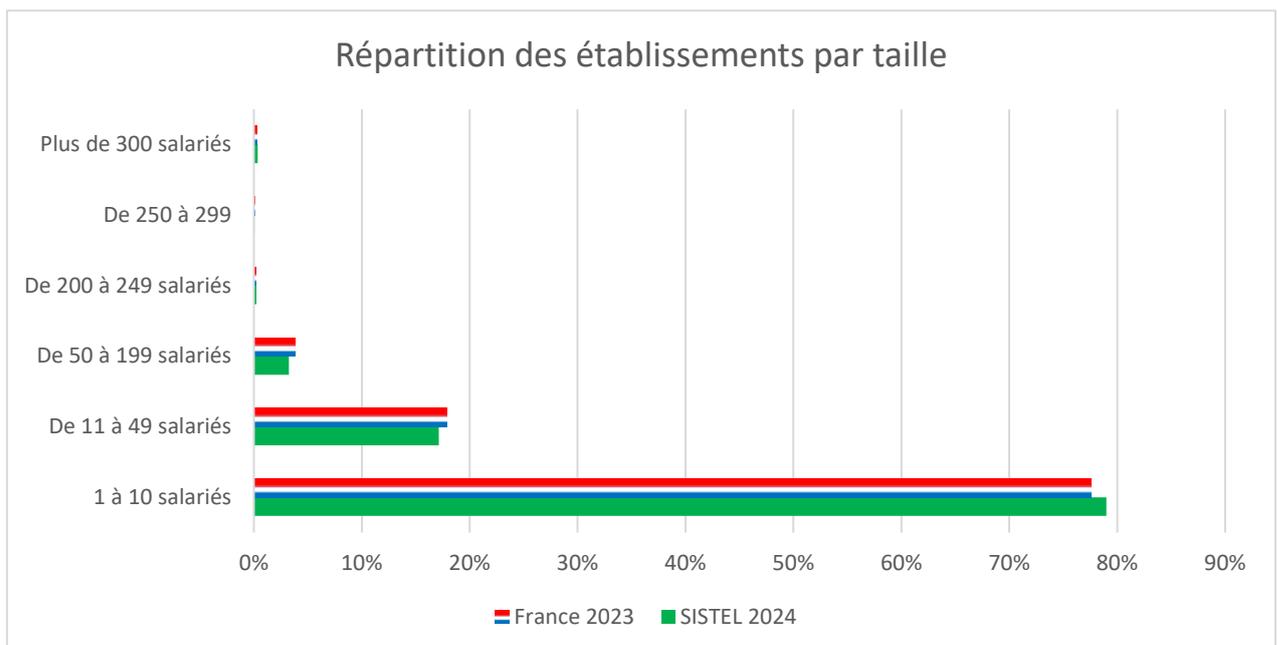
Au 31/12	2022	2023	2024
Nombre d'entreprises adhérentes	7 984	7 906	7 669

6.2 REPARTITION SECTORIELLE ADHERENTS

Secteur	2022	2023	2024
Nord	2 467	2 444	2 385
Est	2 757	2 704	2 665
Ouest	2 760	2 758	2 619
Total	7 984	7 906	7 669

6.3 REPARTITION PAR TAILLE (HORS INTERIM)

2024			
Taille	PRIVE	PUBLIC	TOTAL
De 1 à 10 salariés	6 014	5	6 019
De 11 à 49 salariés	1 304	10	1 314
De 50 à 199 salariés	247	31	278
De 200 à 249 salariés	17	1	18
De 250 à 299	4	1	5
Plus de 300 salariés	27	8	35
Total	7 613	56	7 669



6.4 MOUVEMENTS AU COURS DE L'ANNEE

		Au 31/12/2023	7 906
Entrées	Adhésion		+ 630
Sorties	Radiés	Liquidation judiciaire	- 118
		Contentieux	- 43
		Autres motifs (successions, fin d'activité, longs suspendus...)	- 367
	FPT		- 322
	Autre		- 17
		Au 31/12/2024	7 669

6.5 REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE SECTEUR PRIVE

Secteur d'activité	2022	2023	2024
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1 885	1 857	1 860
Construction	1 148	1 140	1 132
Industrie manufacturière	807	810	813
Hébergement et restauration	544	531	524
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	561	564	571
Santé humaine et action sociale	497	507	487
Autres activités de services	451	444	447
Activités de services administratifs et de soutien	402	402	407
Administration publique	376	314	15
Activités financières et d'assurance	281	279	288
Transports et entreposage	274	276	288
Arts, spectacles et activités récréatives	193	198	195
Activités immobilières	137	140	131
Information et communication	126	128	138
Enseignement	122	124	123
Activités des ménages	73	86	97
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	79	77	68
Industries extractives	12	12	13
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	11	11	9
Agriculture, sylviculture et pêche	5	6	7
Total	7 984	7 906	7 613

7 EFFECTIFS

7.1 EFFECTIF SALARIES



: en moyenne, le nombre de salariés suivis par SPSTI est de 99 974 en 2023 (91 040 en 2022).

Au 31/12	2022	2023	2024
Nombre de salariés	101 411	99 117	96 153

Dont Fonctions Publiques :

Secteurs	2022	2023	2024
Fonction Publique d'État	697	629	621
Fonction Publique territoriale	9 932	6 823	3 542
Fonction Publique hospitalière	3 552	3 444	3 431
Total	14 181	10 896	7 594

Soit une moyenne de $96\,153 / 7\,669 = 12,5$ salariés par adhérent.

Les agents des Fonctions Publiques suivies par Sistel représentent en 2024 8 % du total des travailleurs pris en charge, contre 11 % en 2023 : c'est l'effet des démissions et radiations intervenues en 2024.



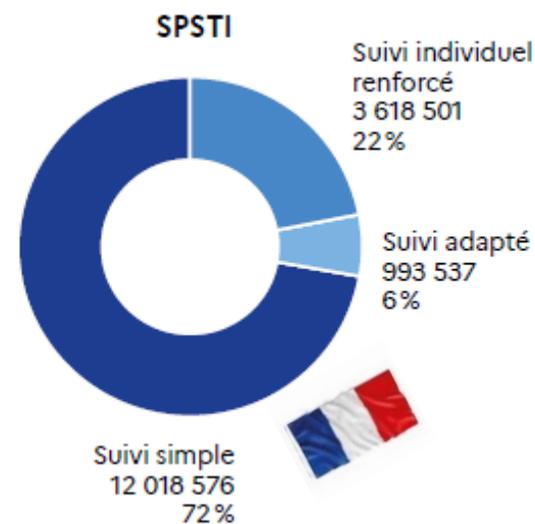
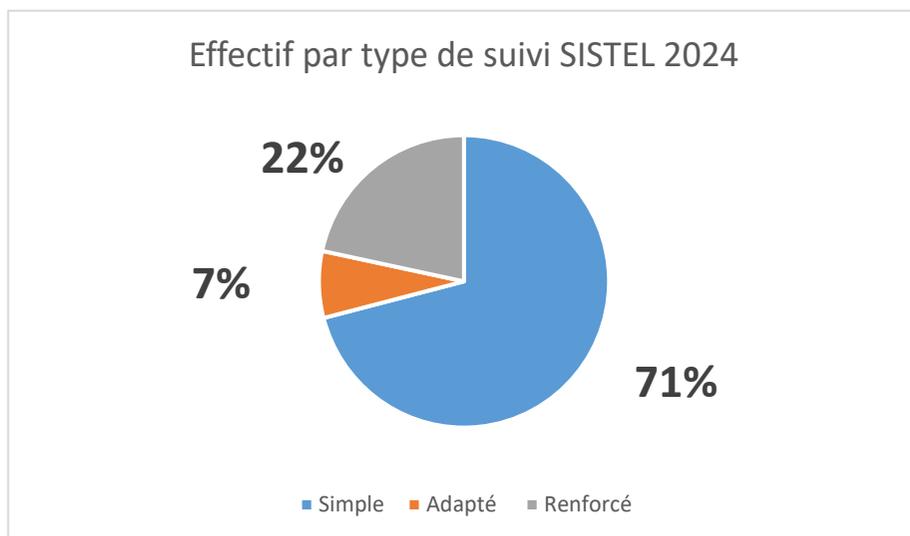
: en moyenne, la proportion des agents de Fonction Publique dans les effectifs suivis par les SPSTI est de 5.2 % en 2023.

7.2 REPARTITION PAR TAILLE D'ETABLISSEMENT

2024			
Taille	PUBLIC	PRIVE	TOTAL
Moins de 10 salariés	31	20 640	20 671
De 11 à 49 salariés	341	28 030	28 371
De 50 à 199 salariés	2 610	22 337	24 947
De 200 à 249 salariés	230	3 765	3 995
De 250 à 299	518	1 106	1 624
Plus de 300 salariés	3 864	12 681	16 545
Total	7 594	88 559	96 153

7.3 REPARTITION DES EFFECTIFS EN FONCTION DE LA CATEGORIE DECLAREE

	SI ¹			SIA ²			SIR ³			Total		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Total	76 062	72 398	68 241	6 616	6 892	7 093	18 733	19 827	20 819	101 411	99 117	96 153



¹ Suivi Individuel : Suivi simple

² Suivi Individuel Adapté : RQTH, invalidité, femme enceinte, travail de nuit, moins de 18ans non affecté à travaux réglementés, agents biologiques (groupe 2), champs électromagnétiques

³ Suivi Individuel Renforcé : amiante, plomb, CMR, agents biologiques (groupe 3 & 4), rayonnements ionisants, travail en hauteur, port de charges > 55 kg, CACES, habilitation électrique

Dont :

✓ La fonction publique :

	SI			SIA			SIR			Total		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Fonction publique d'Etat	578	506	487	36	47	50	83	76	84	697	629	621
Fonction publique territoriale	8 391	5 774	2 588	277	195	403	1 264	854	551	9 932	6 823	3 542
Fonction publique hospitalière	2 738	2 603	2 851	303	302	136	511	539	444	3 552	3 444	3 431
Total	11 707	8 883	5 926	616	544	589	1 858	1 469	1 079	14 181	10 896	7 594

En 2024, les effectifs du secteur privé augmentent très légèrement (+0.4 %) tandis que les effectifs du secteur public continuent de diminuer sous l'effet des démissions et radiations (- 30 %).

Cette évolution contribue à expliquer l'augmentation du taux global de salariés classés SIR (22 % en 2024 vs 20 % en 2023) structurellement plus représentés dans le secteur privé. Cependant, l'augmentation globale du taux de SIR est principalement due au travail d'information systématique des équipes santé-travail vers les adhérents en cas de sous-déclaration SIR par celui-ci.

Le taux global de SIR apparaît désormais à 22 %, en conformité avec la proportion nationale.

7.4 REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE DES SALARIES PRIVES

En 2022 et 2023 ce sont les chiffres cumulés privé et public.

En 2024 ce chiffre cumulé figure entre parenthèses, sous le résultat « privés »

Secteur d'activité	2022	2023	2024
Industrie manufacturière	22 891	23 190	23 151
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	17 250	17 185	17 287
Santé humaine et action sociale	12 465	12 591	9 030 (12 848)
Administration publique	10 772	7 747	1 306 (4 643)
Construction	7 613	7 321	7 388
Activités de services administratifs et de soutien	5 676	6 057	5 941
Transports et entreposage	5 399	5 487	5 493
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4 199	4 193	4 005
Hébergement et restauration	3 616	3 690	3 690
Activités financières et d'assurance	2 735	2 843	2 906 (2 914)
Autres activités de services	2 292	2 325	2 293 (2 317)
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1 289	1 348	1 213 (1 244)
Information et communication	1 408	1 321	1 362
Enseignement	1 132	1 163	1 084 (1 184)
Activités immobilières	1 111	1 036	791 (1 057)
Arts, spectacles et activités récréatives	903	966	955
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	375	372	359
Industries extractives	172	145	153
Activités des ménages	107	129	137
Agriculture, sylviculture et pêche	6	8	15
Total	101 411	99 117	88 559 (96 153)

7.5 EFFECTIF AFFILIE (OFFRE SPECIFIQUE DEDIEE AUX TRAVAILLEURS INDEPENDANTS)

Secteur	2022	2023	2024
Personnes physiques	0	1	0
Total	1	1	0

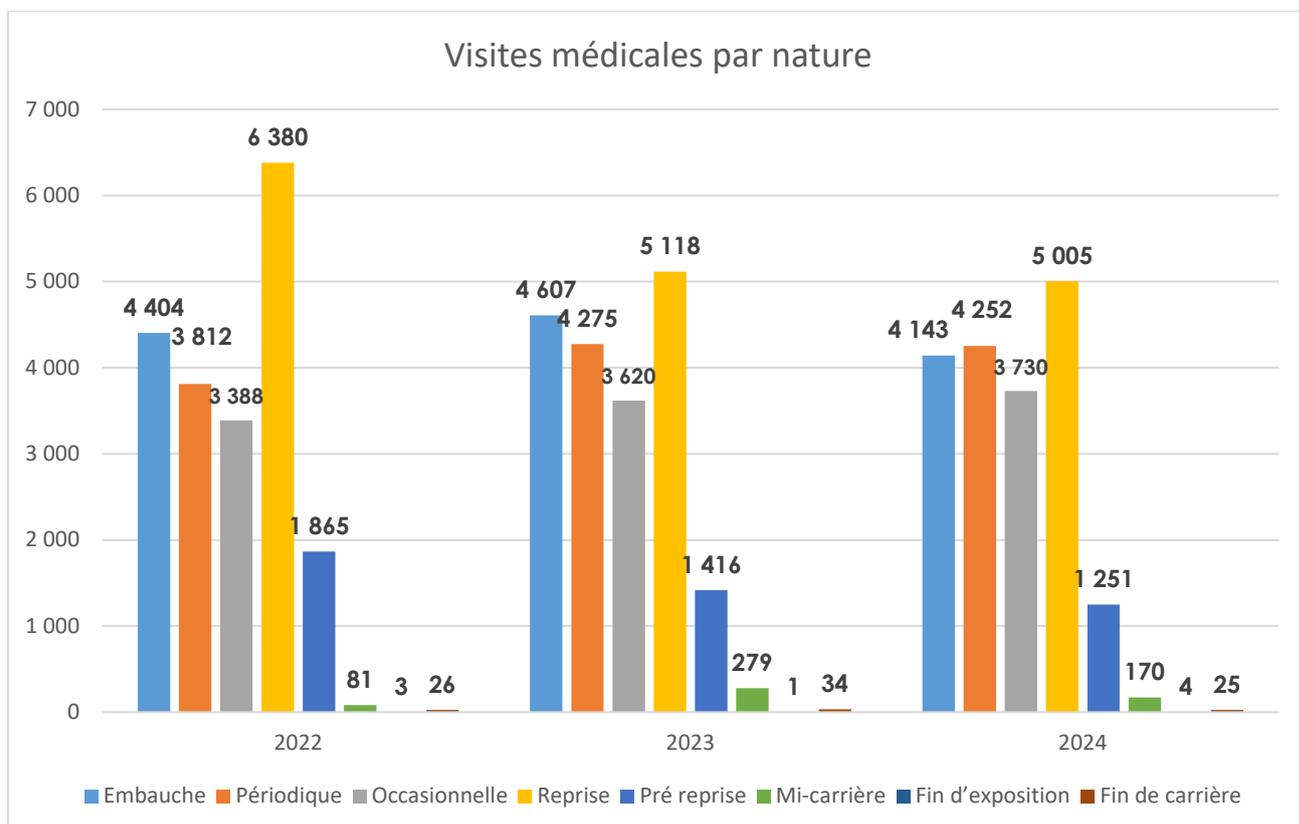


: à l'échelle nationale, environ 1 000 travailleurs indépendants ont souscrit à l'offre spécifique qui leur est dédiée par les SPSTI en 2023, alors que cette population est estimée à plus de 4 millions de travailleurs.

8 ACTIVITES MEDICALES

8.1 VISITES MEDICALES (Y COMPRIS INTERIM)

Examens	2022	2023	2024
Embauche	4 404	4 607	4 143
<i>Dont VIP Médicale Initiale</i>	1 170	1 076	856
<i>Dont Aptitude sur dossier</i>			613
Périodique	3 812	4 275	4 252
<i>Dont VIP Médicale Périodique</i>	1 187	1 072	544
<i>Dont Visite Intérimaire SIR</i>		78	142
<i>Dont Aptitude périodique sur dossier</i>			1 127
Occasionnelle	3 388	3 620	3 730
Reprise	6 380	5 118	5 005
Pré reprise	1 865	1 416	1 251
Mi-carrière	81	279	170
Fin d'exposition	3	1	4
Fin de carrière	26	34	25
Total	19 959	19 350	18 580



8.2 ENTRETIENS INFIRMIERS (Y COMPRIS INTERIM, ET INFIRMIERS D'ENTREPRISE)

Examens	2022	2023	2024
Occasionnels demande médecin du travail <i>Dont RETHYF 9*</i>	409	428	475
VIP Initiales	15 223	16 983	15 423
VIP Périodique	8 306	9 016	8 904
Visite intermédiaire SIR Infirmier	1 891	2 439	2 411
Visite de Reprise (dont 279 maternité)	86	289	386
Pré reprise IDEST	73	324	441
Total	25 988	29 479	28 040

* Le projet Rethyf, porté par l'INRS, a pour but d'évaluer l'exposition professionnelle au résorcinol (substance perturbatrice du système endocrinien présente dans les produits de coiffure) et d'évaluer la relation avec la concentration en hormones thyroïdiennes.

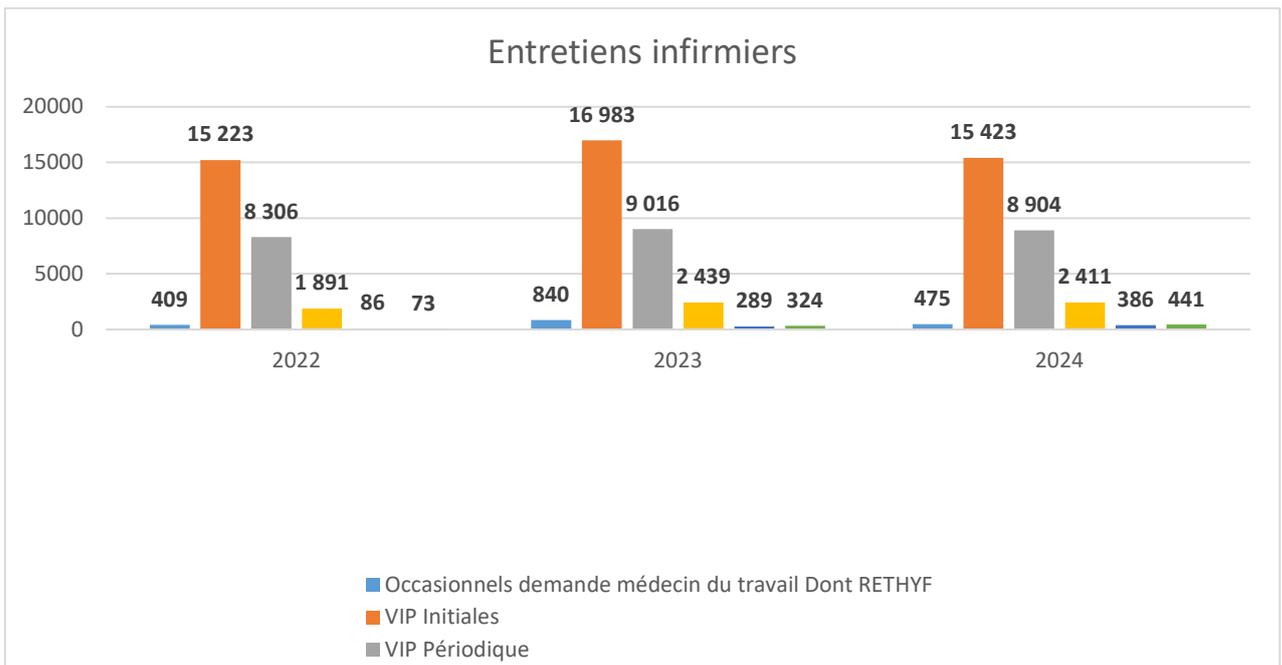
La cible nationale compte 300 coiffeuses et 150 personnes non exposées à titre de témoins.

Neuf équipes de SISTEL se sont mobilisées dans un protocole extrêmement contraignant : La cible initiale comptait 155 salons et 259 coiffeuses, réduite à 79 salons et 171 coiffeuses après application des facteurs de non-inclusion très stricts.

Finalement, seulement six salons et huit coiffeuses ont participé et 4 salariées non exposées, témoins.

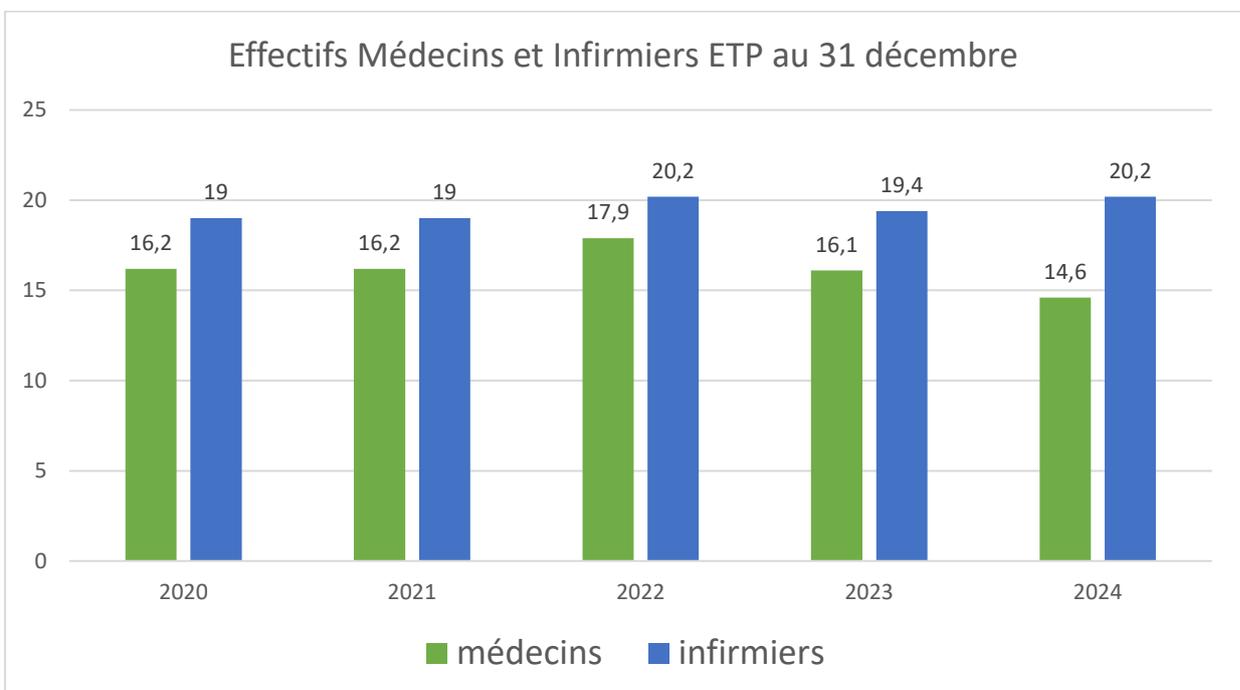
Les résultats locaux seront disponibles mi-2025 et la publication nationale par l'INRS en 2027.

Préparations aux entretiens médicaux	2022	2023	2024
Entretien téléphonique	341	225	158
VPI Reprise	923	616	387
VPI Pré Reprise	200	93	41
VPI SIR Périodique	320	698	415
VPI SIR Embauche	550	601	264
Visite Pré SIR Embauche			611
Visite Pré SIR Périodique			1 091
Visite Pré SIR Occasionnelle			50
Total	2 334	2 233	3 017



8.3 SYNTHÈSE DES ENTRETIENS MÉDICO-PROFESSIONNELS (Y COMPRIS INTERIM)

	2022	2023	2024
Total des examens Méd. Pro.	45 947	49 241	46 620



Nombre d'Infirmiers par Médecin (ETP): SISTEL 1,2

Nombre d'Infirmiers par Médecin (ETP) : France 0,87

8.4 FOCUS INTERIM

- ✓ Les salariés intérimaires déclarés :

Intérimaires											
SI			SIA			SIR			Total		
2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
2 964	2 802	3 034	1 481	1 121	1 060	1 195	1 264	1 192	5 640	5 187	5 289

- ✓ 2737 personnes ont bénéficié d'au moins un des actes répertoriés ci-dessous :

- ✓ Les prestations effectuées :

Nature d'examen	Médecin	IDEST	TOTAL
Embauches	869		869
Dont Aptitude	836		836
Dont VIP	33	1 741	1 774
Occasionnelles	44	2	46
Périodiques	61		61
Dont Aptitude	57		57
Dont VIP	1	14	15
Dont intermédiaire SIR	3	19	22
Pré reprises	12		12
Reprises	64	1	65
Total 2024	1 050	1 777	2 827

Volume en baisse de 8 % par rapport à 2023 (3 073 actes). La Dreets (*) fait état d'une baisse de 7 % de l'activité de travail temporaire en Eure et Loir en 2024 (ETP). La concurrence illicite de Médispac est une autre explication (moins mesurable)

(*) : Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, Indicateurs mensuels : Travail temporaire

8.5 SUIVI MEDICAL

8.5.1 REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Secteur d'activité	2023	2024
Industrie manufacturière	11 725	11 056
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	7 721	7 459
Activités de services administratifs et de soutien	6 048	5 623
Santé humaine et action sociale	5 618	5 600
Construction	3 368	3 455
Transports et entreposage	2 744	2 793
Administration publique	3 249	1 945
Hébergement et restauration	1 805	1 868
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 718	1 695
Activités financières et d'assurance	1 122	1 143
Autres activités de services	1 153	1 088
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	730	630
Information et communication	619	556
Activités immobilières	436	450
Enseignement	532	438
Arts, spectacles et activités récréatives	353	425
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	173	180
Industries extractives	63	112
Activités des ménages	59	97
Agriculture, sylviculture et pêche	4	7
Total	49 241	46 620

8.5.2 ABSENTEISME

	2022	2023	2024
Absents Non Excusés	2 542	2 691	2 226
Total Convoqués	51 953	55 380	53 050
Taux A.N.E	4,9%	4,9%	4,2%



: l'enquête annuelle de la DGT fait état d'un absentéisme de 9.6 %

8.6 CONCLUSIONS DES VISITES NECESSITANT L'AVIS DU MEDECIN DU TRAVAIL

8.6.1 AVIS COMPORTANT UNE PROPOSITION INDIVIDUELLE D'AMENAGEMENT, D'ADAPTATION OU DE TRANSFORMATION DE POSTE OU DU TEMPS DE TRAVAIL

(ART. L. 4624-3 DU CODE DU TRAVAIL)

Décisions médicales	Apte avec restriction ou aménagement de poste (salariés SIR)			Attestation de suivi avec préconisations du médecin (salariés non SIR)		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Total	1 462	1 670	1 717	2 302	2 409	2 414

8.6.2 INAPTITUDES

Type de décision	2022	2023	2024
Inapte à tous les postes	447	454	486
Inapte au poste apte à un autre	328	275	306
Total	775	729	792

	2022	2023	2024
Salariés du secteur privé suivis	87 230	88 221	88 559
Ratio	0.88%	0.83%	0.89%



: le ratio équivalent en France en 2023 (SPST I + A) : 0,78 %

8.7 EXAMENS COMPLEMENTAIRES

8.7.1 EXAMENS INTERNES

Nature de l'examen	2022	2023	2024
Vision Biométrie	37 023	39 902	37 416
Audiométrie tonale ou vocale	23 464	26 547	26 039
Mesure de la capacité vitale lente et de l'expiration forcée, avec enregistrement (spirométrie standard)	65	162	536
Glycémie			45
Total	60 552	66 611	64 063

8.7.2 EXAMENS EXTERNES

Le service médical a prescrit 1 473 examens externes dont 1 259 :

Nature de l'examen	2022	2023	2024
Hémogramme y compris plaquettes (N.F.S. -N.F.P)	94	167	193
Glycémie	208	154	149
Créatinine	51	148	176
Transaminases	74	140	218
Gamma GT	34	98	84
Hépatite B ou C	79	93	96
Radio pulmonaire	66	84	96
Urée	21	84	90
Cobalt Urinaires	35	26	0
Plombémie	15	34	46
Sang (bilirubine)			50
Cholestérol			32

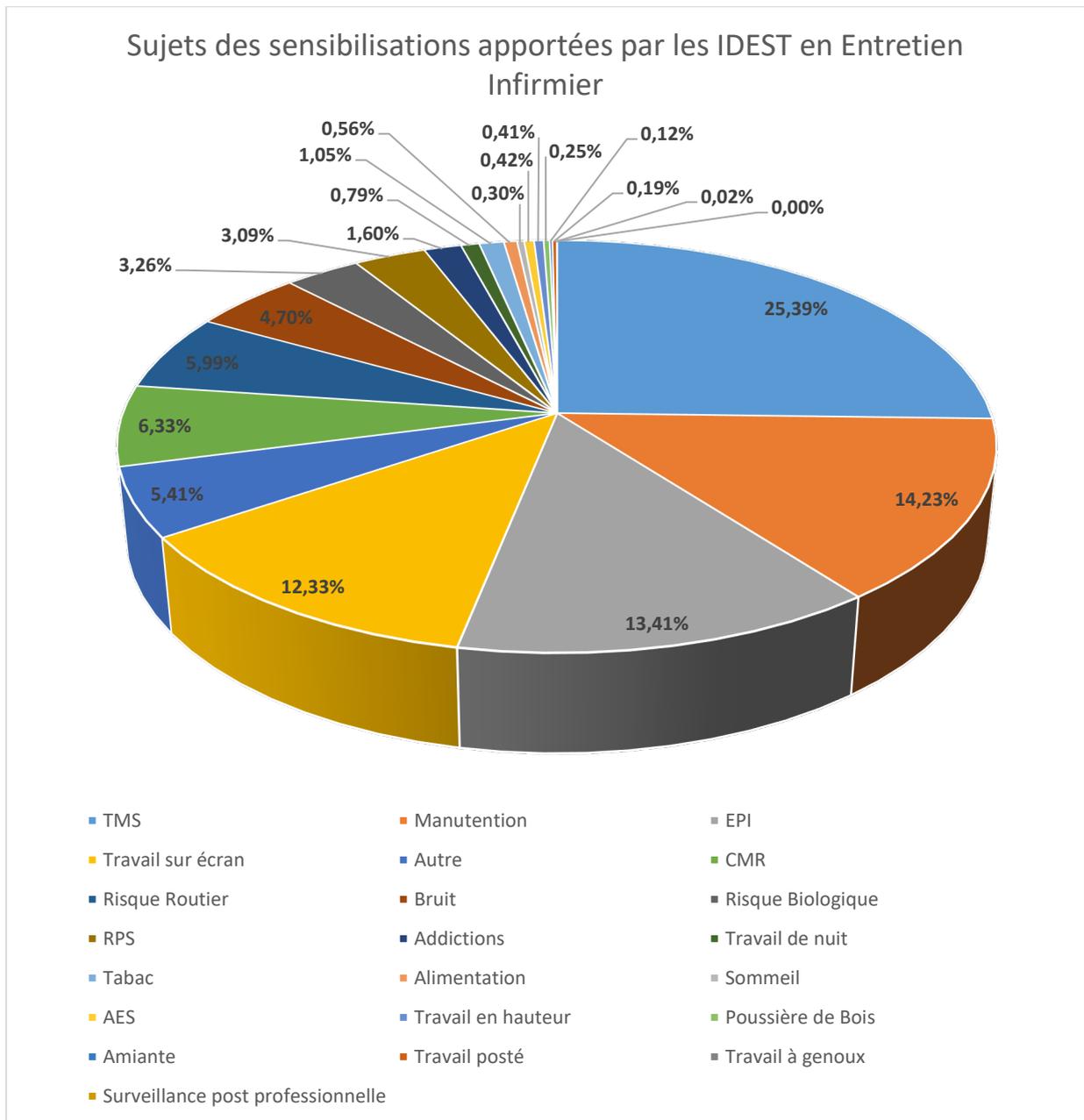
8.7.3 ORIENTATIONS VERS DES PROFESSIONNELS DE SANTE

Le service médical a effectué 3 821 prescriptions dont :

Spécialités	2022	2023	2024
Médecin généraliste	1 562	1 512	1 426
Ophthalmologie	1 437	1 259	1 179
Oto-rhino-laryngologie	366	516	491
Psychologue dont 86 vers un psychologue du travail	221	154	113
Psychiatre	76	112	104
Cardiologie	40	58	55
Gynécologie - Obstétrique	43	48	65

8.8 SENSIBILISATIONS APORTEES PAR LES IDEST EN ENTRETIENS INFIRMIERS

Sensibilisations	2022	2023	2024
TMS	14 827	17 642	17 809
Manutention	9 102	9 500	9 984
EPI	7 818	8 876	9 406
Travail sur écran	6 999	8 730	8 652
Autre	4 032	3 675	3 794
CMR	3 589	3 991	4 440
Risque Routier	3 288	3 842	4 201
Bruit	3 179	3 216	3 295
Risque Biologique	2 286	2 452	2 284
RPS	1 813	2 240	2 169
Addictions	723	1 021	1 123
Tabac	408	736	740
Alimentation	216	522	396
Travail de nuit	520	477	551
Sommeil	92	372	211
AES	267	297	396
Travail en hauteur	210	244	286
Poussière de Bois	166	197	178
Amiante	94	110	84
Travail posté	63	131	134
Travail à genoux	21	22	12
Surveillance post professionnelle		1	1
Total	59 713	68 294	70 146



8.9 RECOURS A LA TELECONSULTATION

Il a été réalisé en 2024, 469 entretiens médico-professionnel par modalité de téléconsultation (474 en 2023). Dans une très large majorité, il s'agit de téléconsultation assistée par un infirmier en relation présente avec le salarié sur un site SISTEL.



: en 2023, 4 % des visites réalisées en SPSTI en France l'ont été en télésanté

9 ACTIONS SUR LE MILIEU DE TRAVAIL

Les Actions en Milieu de Travail réalisées par les médecins et IDEST sont principalement consacrées aux sujets suivants :

- Visites d'entreprises,
- Réalisation et mise à jour de la Fiche Entreprise,
- Etudes de poste de travail,
- Participation au CSE

9.1 PAR LES MEDECINS DU TRAVAIL

	A.M.T. au 31/12 en demi - journées		
	2022	2023	2024
Médecins du Travail	1 345	882	825

9.2 PAR LES IDEST

	A.M.T. au 31/12 en demi-journées		
	2022	2023	2024
Infirmier(e)s en Santé au Travail	2 553	2 040	2 297

9.3 PAR LES IPRP

	A.M.T. au 31/12 en demi-journées		
	2022	2023	2024
IPRP	2 339	2 658	2 693
<i>Dont AST temps plein</i>		152	330

9.4 PAR LES AST SECTEUR

	A.M.T. au 31/12 en demi-journées	
	2023	2024
AST secteur	267	444

9.5 FOCUS FICHES ENTREPRISES

	Création	Mise à jour	TOTAL
Médecins	17	84	101
IDEST	58	247	305
AST Secteur	83	135	218
AST Temps plein	220	19	239
Total	378	485	863

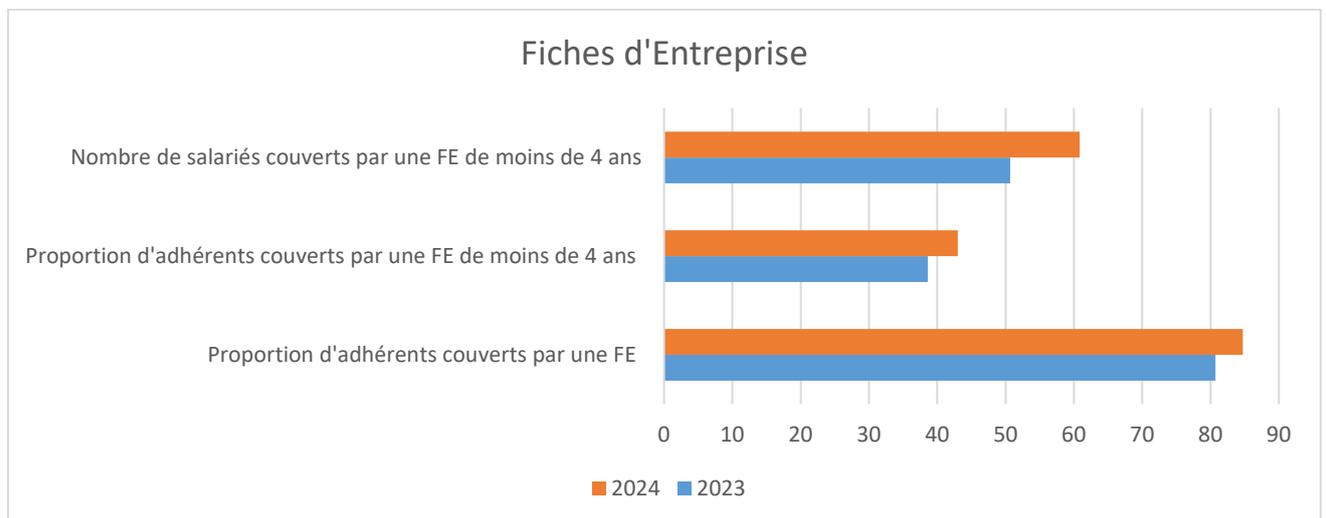
Sur les 8 250 établissements 6 987 ont une Fiche d'Entreprise soit 84.7%

3 550 FE ont été créées ou mises à jour au cours des exercices 2021 à 2024, ce qui porte à **43 %** la proportion d'adhérents disposant d'une FE de moins de 4 ans.



: le ratio équivalent en France en 2023 : 29 %

Ce sont 58 501 salariés qui sont couverts par une FE de moins de 4 ans, soit 61 % des effectifs.



9.6 PAR LES IPRP

9.6.1 DOMAINES D'INTERVENTION IPRP

Les domaines d'intervention des IPRP sont **nombreux** et diversifiés :

- ✓ **anémométrie** : métrologie des vitesses d'air, étude des flux d'air, projets de conception de dispositifs de ventilation ;
- ✓ **contraintes thermiques** : métrologie des facteurs d'ambiance pour évaluation par calcul du WBGT ou du PMV/PPD ;
- ✓ **éclairage / luminance** : métrologie des niveaux d'éclairage et des luminances, projets de conception d'installation d'éclairage ;
- ✓ **ergonomie / étude de poste** : analyses de l'activité, des situations et organisations de travail, conception ou correction de postes ou d'espaces de travail, conduite de projet de conception, étude de l'activité et proposition de solutions d'aménagement ;
- ✓ **évaluation des risques** : mise en œuvre et accompagnement de démarches d'évaluation des risques professionnels - aide à la rédaction du document unique ;
- ✓ **évaluation du risque chimique** : hiérarchisation des produits utilisés dans l'entreprise en fonction des risques qu'ils présentent - études de postes de travail, proposition de solutions de substitutions ou de manipulations ;
- ✓ **évaluation des risques psycho-sociaux** : accompagnement des entreprises pour la compréhension et la réalisation d'un diagnostic ;
- ✓ **prélèvement d'atmosphère / étude de produits dangereux** : analyse des fiches de données de sécurité, prélèvements atmosphériques ;
- ✓ **sensibilisation** : interventions réalisées conjointement avec le médecin du travail et/ou l'infirmier(e) en santé au travail, auprès de groupes de salariés pour les sensibiliser aux risques liés à leur pratique professionnelle : bruit, produit chimique, menuiserie, restauration, AES, travail sur écran, rayonnements ionisants, RPS... ;
- ✓ **sonométrie** : métrologie des niveaux d'exposition sonore quotidienne, évaluation de la gêne sonore, conseils et préconisations en termes de protections collectives et individuelles ;
- ✓ **vibration** : métrologie des niveaux d'exposition quotidienne aux vibrations pour l'ensemble du corps ou pour le segment main-bras.

Tous ces domaines d'intervention sont répartis entre chaque intervenant(e) en fonction de leurs formations et de leurs fonctions.

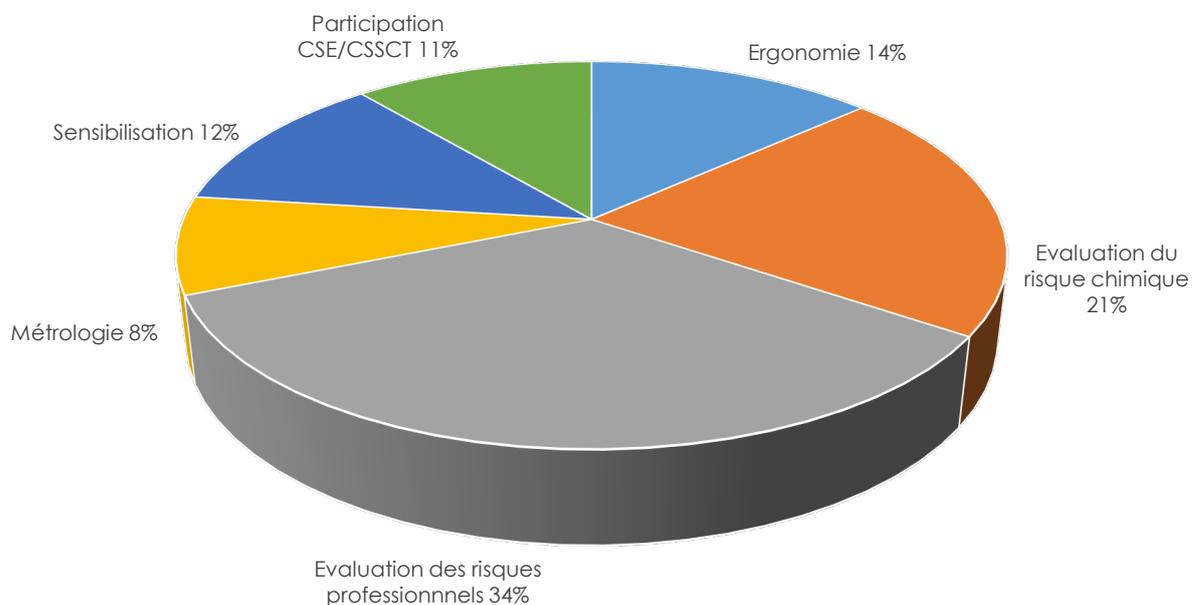
9.6.2 SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

Le nombre d'interventions terminées en 2024 est de : **1 267**.

Ci-après, est détaillée l'activité de 2024 ventilée selon les demandes terminées.

Ce sont toutes des demandes qui ont été clôturées, soit parce que terminées, soit parce que non traitées (adhérent suspendu ou radié, problématique disparue, désintérêt de l'employeur...).

9.6.3 TYPE D'INTERVENTION



9.6.4 FOCUS SUR LES SENSIBILISATIONS (FONT PARTIE DES AMT)

Les chefs d'entreprise, les salariés et/ou les apprentis bénéficient d'actions de sensibilisation.

Type de sensibilisation	Nombre de personnes sensibilisées		
	2022	2023	2024
Addictions	799	945	675
Bruit	477	117	433
Risques chimiques	171	470	466
Risques routiers	183	653	216
RPS	115	154	211
TMS	307	535	920
Travail sur écran	163	204	308
Autres (travail en hauteur, UV...)	710	500	520
Total	2 925	3 578	3 749

9.6.5 DUREE ET NOMBRE D'INTERVENTIONS

Durée d'intervention	Nombre d'interventions		
	2022	2023	2024
Interventions traitées sans déplacement (moins d'1 heure)	51	127	72
Interventions courtes (entre 1 et 8 heures)	799	991	890
Interventions moyennes (entre 8 et 16 heures)	248	247	216
Interventions longues (plus de 16 heures)	115	90	89
Total	1 213	1 455	1 267

9.6.6 TAILLE DES ENTREPRISES CONCERNEES

56 % des interventions ont été réalisées dans les entreprises de moins de 50 salariés.

Taille des entreprises	Nombre d'interventions			Nombre d'entreprises concernées		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
1 à 9 salariés	280	424	286	216	307	233
10 à 49 salariés	366	433	426	237	276	251
50 à 99 salariés	197	219	194	81	99	74
100 à 299 salariés	255	269	218	71	74	65
300 salariés et plus	115	110	143	27	30	26
Total	1 213	1 455	1 267	632	786	649

9.7 CONSEIL EN EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Après évaluation des risques avec l'équipe pluridisciplinaire, l'entreprise peut retenir comme une des actions à mettre en œuvre la fourniture d'EPI à ses salariés. Elle peut alors solliciter notre intervenant pour l'aider à :

- ✓ Choisir les modèles adaptés aux préconisations ;
- ✓ Tester certains modèles en prêt ;
- ✓ Chercher une solution sur mesure ;
- ✓ Trouver un fournisseur.

Elle peut également lui demander de vérifier si les EPI déjà à disposition sont adaptés ou s'il en existe de plus indiqués (plus efficaces, plus confortables, plus esthétiques, moins chers...).

Si la demande initiale concerne souvent un type de protection (main, pied...), notre intervenant propose systématiquement d'envisager les autres domaines sur lesquels il peut agir (voies respiratoires, oreilles...), ce qui génère de nouvelles demandes au sein de la même entreprise.

Ainsi, 299 demandes émanant des équipes pluridisciplinaires ont généré 682 actions ; une même entreprise pouvant bénéficier de plusieurs actions pour plusieurs postes de travail et plusieurs parties du corps.

Type d'intervention	2022		2023		2024	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Mains	187	34.9%	197	28,90%	252	36,95
Pieds	100	18.7%	178	26.1%	170	24,93
Oreilles	56	10.5%	56	8.2%	40	5,87
Voies respiratoires	53	9.9%	83	12.2%	86	12,61
Corps	52	9.7%	68	10%	43	6,3
Yeux	64	12.0%	66	9.7%	61	8,94
Tête	21	3.9%	29	4.3%	20	2,93
Chute de hauteur	2	0.4%	3	0.4%	2	0,29
Travailleur isolé		0%	2	0.3%	8	1,17
Indéterminé		0%	0	0%	0	0
Total	535	100	682	100	682	100

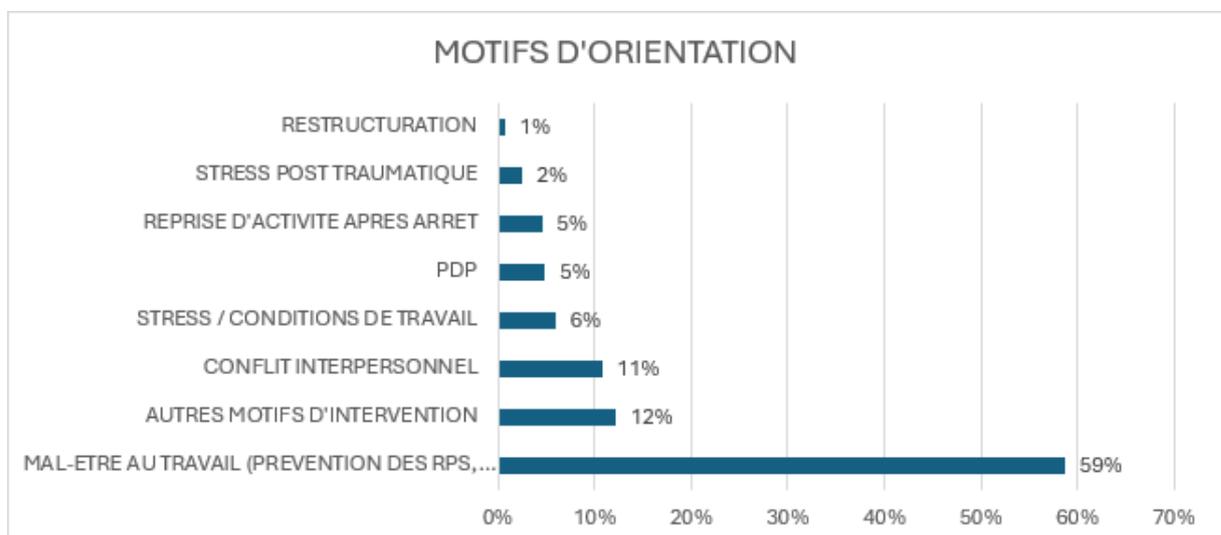
2 050 salariés occupant 568 catégories de poste de travail bénéficient donc d'EPI adaptés, nouveaux (29.47%) ou validés (70,23%). Ce n'est que dans 0.29% des cas qu'aucune solution n'a pu être trouvée.

9.8 PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

9.8.1 ACTIVITE ENTRETIENS INDIVIDUELS

En 2024, 288 salariés ont été orientés vers les psychologues du travail. Au total, 352 entretiens ont été programmés dont 322 ont été effectivement réalisés (soit un taux d'absentéisme de 8,5 %).

24 % de ces entretiens ont été réalisés sur le temps de travail des salariés.



Le délai moyen entre la demande d'entretien et le 1er RDV est de 16 jours.

En 2024, le temps consacré aux entretiens individuels (entretien et rédaction de la synthèse hors coordination ou échanges avec les équipes médicales ou partenaires extérieurs) correspond à 271 vacations (1/2 journées) soit 46% du temps de travail effectif des psychologues du travail.

9.8.2 ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

15 nouvelles demandes ont été adressées en 2024 (évaluation des risques psychosociaux, sensibilisations à la prévention des RPS, médiation, conseil, participation à CSSCT, groupes de paroles, cellule de soutien psychologique en entreprise, intervention à la suite d'évènement grave).

En 2024, le temps consacré aux AMT (déplacements, présence chez l'adhérent et rédactions de supports d'information ou compte-rendu hors temps d'échanges avec les équipes médicales) représente 93 vacations soit 16 % du temps de travail effectif.

9.8.3 ACTIVITE CONNEXE

Le reste du temps de travail (38%) est consacré à l'intégration du nouveau psychologue du travail, à la coordination et aux échanges avec les équipes médicales et les IST ainsi que le réseau professionnel externe, aux réunions (dont la Cellule PDP), à la participation aux groupes de travail, aux tâches administratives, à la mise à jour des connaissances et la veille réglementaire...

9.9 DISPOSITIF E-AMAROK

Le dispositif e-amarok a été mis à disposition des chefs d'entreprise adhérents de SISTEL le 20 janvier 2022. Cet outil permet à chacun d'auto-évaluer sa santé à travers des questions permettant d'identifier les sources de satisfaction et les sources de stress. Si la balance entre les deux est négative, un second test permet d'auto-évaluer son risque de Burn-Out. Si le risque est avéré un contact avec un psychologue du travail est proposé.

En 2024, 114 dirigeants ont ainsi évalué leur santé, 51 ont mesuré leur risque de Burn-Out et 11 se sont vus proposer un contact avec un psychologue du travail.

AMAROK	2022	2023	2024	Total
Evaluation de la santé	122	120	114	356
Dépistage Burnout	42	40	51	133
Accès prise en charge	8	8	11	27

9.10 ATELIER 12/14

Dates	Sujet	Nbre d'adhérents présents	Nbre de présents
12/03/2024	Risques chimiques	38	52
12/06/2024	Travail & climat	20	29
14/10/2024	Animer votre sécurité	30	41
12/11/2024	Animer votre sécurité	18	29
12/12/2024	Entreprises extérieures	33	43
Total		139	194

Tailles des Adhérents	1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 à 299 salariés	300 salariés et plus
	34	48	24	25	8

La mise en œuvre d'un outil d'évaluation de la satisfaction des participants a donné les résultats suivants

97.2% des participants sont très satisfaits (83.5%) ou satisfaits (13.7%) du **format des ateliers**.

100% sont très satisfaits (87.1%) ou satisfaits (12.9%) de la **pertinence des thématiques abordées**.

96.4% sont très satisfaits (69.8%) ou satisfaits (26.6%) de la **correspondance entre les contenus et leurs attentes**.

Enfin 100% des participants sont très satisfaits (85.6%) ou satisfaits (14.4%) de **l'animation des ateliers**.

10 PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE

10.1 RAPPEL PARCOURS VISITES MEDICALES DONT VISITE DE PRE-REPRISE

1. **La visite médicale d'embauche ou l'entretien infirmier** : Ils permettent de vérifier, dès l'embauche, si l'état de santé du salarié est compatible avec les exigences du poste. Cela inclut la détection de risques pouvant avoir des conséquences à long terme sur la santé du travailleur.
2. **Les visites médicales périodiques** : Elles sont effectuées à intervalles réguliers, dont la fréquence est déterminée en fonction de chaque situation individuelle par le médecin du travail. Ces visites permettent de s'assurer de la bonne santé du salarié et de vérifier qu'il n'y a pas de dégradation de son état en relation avec le travail.
3. **Les études de poste** : Elles permettent de mettre à jour la connaissance des conditions de travail par les professionnels de santé et d'identifier d'éventuels risques liés à la posture, aux tâches ou à l'environnement de travail.
4. **L'ergonomie** : Si nécessaire, une étude ergonomique peut être réalisée pour proposer des aménagements du poste de travail en vue de prévenir les risques.
5. **La visite médicale de reprise** : Si un salarié est absent pour une maladie de plus de 60 jours (ou un accident de travail de plus de 30 jours), une visite médicale de reprise est obligatoire pour évaluer la compatibilité de son état de santé avec son poste de travail et voir si des aménagements sont nécessaires.

6. **La visite de pré-reprise** : Si l'absence se prolonge, cette visite permet au médecin du travail d'identifier des solutions pour faciliter le retour au travail dans de meilleures conditions et éviter la désinsertion professionnelle. Le salarié comme le médecin du travail peut l'a demandée.

10.2 ARTICULATION CELLULE PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE

La cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) de SISTEL, créée en 2012 et officialisée par la loi du 2 août 2021, vise à améliorer les dispositifs de maintien dans l'emploi en soutenant les entreprises et leurs salariés. Elle permet une coordination étroite entre divers partenaires institutionnels pour prévenir la désinsertion professionnelle des salariés.

Au fil du temps, la cellule a évolué, et en 2023, son encadrement a été stabilisé avec la délégation du rôle de responsable par le médecin du travail à la responsable du pôle ergonomie. Aujourd'hui, cette cellule est composée d'un médecin du travail, d'une ergonome, de deux psychologues et de deux chargées de PDP. Leur mission est de traiter les signalements reçus par les équipes santé travail, les employeurs ou les salariés eux-mêmes d'essayer d'identifier des axes d'améliorations quant aux situations personnelles et individuels des salariés. En résumé, elle vise la

- La détection précoce des salariés à risque,
- A aider le salarié à prendre conscience des situations, La prise de conscience du salarié concernant sa situation.
- A intégrer l'employeur dans le parcours de son salarié,
- A apporter une réponse quant aux arrêts maladie atypiques, qu'ils soient longs ou répétés.

Enfin, un ou deux membres de cette cellule participent aux réunions trimestrielles du comité de maintien en emploi de la CARSAT, aux réunions portées par le PRITH, renforçant ainsi la collaboration interinstitutionnelle dans le cadre du maintien dans l'emploi des salariés.

10.3 ACTIVITE DE CHARGEE DE PDP

En 2024, 343 salariés ont été orientés vers la cellule PDP et pris en charge. Voici un résumé de la répartition des suivis :

- 276 personnes ont été reçues physiquement par les chargées de PDP.
- 17 personnes ont été suivies par téléphone, en raison de difficultés de déplacement.
- 24 salariés n'ont pas pu être joints.
- 12 salariés ont choisi de ne pas bénéficier de l'accompagnement proposé.
- 5 salariés ont été concernés par une inaptitude.
- 2 salariés ont fait l'objet d'une rupture conventionnelle.
- 7 salariés ont eu un contact avec la cellule PDP, mais leur suivi n'a pas été directement pris en charge par les chargées de PDP.

Ce suivi montre une gestion relativement proactive de l'accompagnement des salariés, avec une majorité reçue physiquement ou suivie à distance selon les contraintes.

Concernant les dispositifs conseillés, il est à noter que les chargées de PDP ont mis en œuvre les actions suivantes :

- 9 essais encadrés,
- 17 bilans de compétences réalisés,
- 11 personnes orientées vers le CEP (Conseil en Évolution Professionnelle) Cap Emploi,
- 58 salariés orientés vers le CEP ID Formation.

De plus, 1 appui spécifique a été mis en place et 8 rendez-vous de liaison ont été menés. A noter que les équipes médicales ont mené en autonomie 18 rdv de liaison.

Il convient également de souligner que les chargées PDP ont pu intégrer 4 salariés à la seconde édition de l'AMPP (Action de Mobilisation pour la Préparation à la Période de Professionnalisation).

Il est également important de préciser que parmi les 343 dossiers intégrés dans la cellule PDP, 107 salariés sont classés en BOETH (Bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés). En outre, la tranche d'âge la plus représentée est celle des 57-61 ans, avec un total de 102 dossiers suivis.

Enfin, SISTEL s'est doté il y a deux ans d'un outil destiné à la PDP : la plateforme SAM.I offre de nombreuses fonctionnalités intéressantes pour le maintien dans l'emploi des salariés, notamment le suivi personnalisé des parcours et la collaboration entre différents acteurs impliqués. Cependant, le fait que SISTEL soit le seul acteur du département à avoir adopté cet outil limite son efficacité, car cela restreint les possibilités de collaboration avec d'autres acteurs.

En 2024, 52 salariés ont eu la possibilité de s'inscrire et seulement 15 ont finalisé leur inscription et dispose d'un dossier actif. Ces chiffres mettent en exergue le faible taux d'adoption de l'outil tant par la cellule que par les salariés à qui celui-ci est proposé.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation :

- La faible agilité des salariés aux outils numériques,
- Des dysfonctionnements techniques,
- Un manque d'utilisation de l'outil par les partenaires,
- Une saisie supplémentaire pour nos chargées de PDP.

10.4 COLLABORATION AVEC PARTENAIRES DE LA PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)

La collaboration avec les partenaires de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) repose sur un travail en réseau entre différents acteurs afin d'assurer le suivi et l'accompagnement des travailleurs confrontés à des risques de désinsertion professionnelle. Voici les principaux acteurs avec lesquels le SISTEL collabore :

1. **Assistante sociale de la CARSAT,**
2. **Contrôleur sécurité de la CARSAT,**
3. **Chargé de mission maintien de CAP EMPLOI,**
4. **Médecin conseil,**
5. **Médecin traitant,**
6. **Maison Départementale de l'Autonomie (MDA),**

Le travail en collaboration entre ces différents partenaires permet de coordonner les actions et de proposer des solutions globales et personnalisées aux travailleurs en difficulté, afin de préserver leur emploi et leur santé. Cela se fait dans une approche pluridisciplinaire visant à répondre aux besoins spécifiques de chaque situation.

11 VEILLE SANITAIRE

11.1 ÉVOLUTIONS ET RELATIONS EN SANTE AU TRAVAIL (EVREST)

Un médecin a contribué à un Evrest d'entreprise, pour 95 salariés et a participé à l'Evrest national.

11.2 QUINZAINE DES MALADIES A CARACTERE PROFESSIONNEL (QMCP)

L'objectif du programme QMCP est de mettre en place un programme de surveillance épidémiologique en milieu de travail à partir des signalements des MCP par les médecins du travail.

La méthode mise en œuvre repose sur un réseau sentinelle de médecins du travail volontaires.

Le programme est basé sur le principe de périodes de déclaration exhaustive, de courte durée et, si possible, répétées deux fois par an (deux semaines consécutives par semestre).

Chaque région s'engage à restituer des résultats chaque année. Santé Publique France (anciennement InVS) publie également des résultats nationaux.

En 2024, 5 médecins, et leurs équipes, ont participé à une quinzaine MPC.

12 OFFRE COMPLEMENTAIRE

La loi du 2 août 2021 et ses décrets d'application disposent que les SPSTI, en complément de l'offre socle de service, dédiée à la prévention des risques professionnels, au suivi de l'état de santé des travailleurs et à la prévention de la désinsertion professionnelle, peuvent proposer une offre de services additionnels.

Dans ce cadre, 10 actions ont été créées par le service des offres complémentaires afin de répondre favorablement aux besoins des adhérents.

Nous retrouvons les offres suivantes :

- Prévention du cancer du sein
- Prévention des cancers masculins
- Prévention du cancer colorectal
- Aide à la négociation sociale
- Nutrition et santé
- Prévention diabète
- Accompagnement au sevrage tabagique
- Campagne vaccinale antigrippale
- Médiation au travail
- Journée santé et sécurité

Pour l'essentiel, ces actions s'inscrivent dans le cadre de l'article L. 4622-2 (alinéa 5) du code du travail au titre des actions de la promotion de la santé sur le lieu de travail, dont les campagnes de vaccination de dépistage et d'informations.

Une entreprise a pu bénéficier de test d'acuité visuelle spécifique à leur activité dans le cadre de la norme ISO 9712.

Deux entreprises ont bénéficié d'une intervention dédiée au dépistage des cancers masculins (prostate et testicules) dans le cadre de la campagne mondiale « novembre ».

Toujours en novembre, une équipe SISTEL dédiée à l'accompagnement au sevrage tabagique a pu sensibiliser les salariés de deux entreprises à l'arrêt du tabac.

Cinq autres ont bénéficié d'une campagne vaccinale contre la grippe saisonnière.

Enfin, Sistel a répondu favorablement à deux demandes de journée Santé et Sécurité pour des entreprises en proposant des ateliers sur la nutrition, le diabète, le risque chimique domestique et les accidents des mains.

Ces 12 prestations ont été facturées à l'entreprise bénéficiaire et n'ont donc pas été financées par les cotisations des adhérents.

Parallèlement le pôle toxicologie a créé un jeu de plateau sur la prévention des risques chimiques, celui-ci a été vendu à hauteur de 10 exemplaires.

Ces prestations ont été organisées dans des conditions visant à mobiliser le moins possible la ressource médicale, aucune des actions n'a suscité la présence de ressource médicale cette année.



GAME OF CHEMICALS

CRÉATION D'UN JEU DE PLATEAU

INNOVANT

Rendre la prévention du risque chimique ludique, c'est possible.

La pôle Toxicologie a développé un jeu de plateau accessible et intuitif.

Il peut être facilement intégré aux sensibilisations, lors des journées santé et sécurité mais également, devenir la propriété de l'entreprise pour développer sa culture de la prévention en parfaite autonomie.

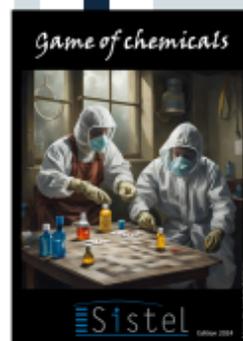
BILAN 2024

10 jeux vendus :

- 1 adhérent
- 3 SPSTI
- 6 non adhérents

Le pôle Toxicologie reste disponible pour une présentation du jeu (possibilité en visio).

POLE TOXICOLOGIE



CIBLES

- Entreprises adhérentes
- Entreprises non adhérentes
- Services de prévention et de santé au travail interentreprises

Offre sur devis et facturation

Renseignements complémentaires au 02 37 25 16 28

13 RESSOURCES HUMAINES

13.1 PERSONNEL MEDICAL

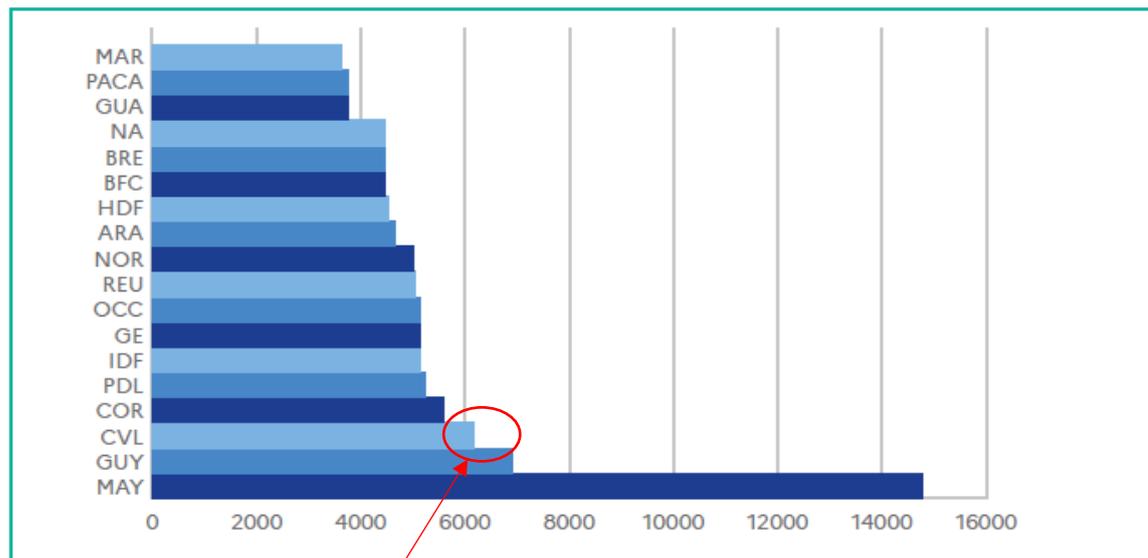
Fonction	Nombre de personne
Médecins du travail (dont collaborateurs)	20
Médecins du travail en équivalent temps plein	14,6
Infirmier(e)s en santé au travail sous délégation du médecin du travail	21
Infirmier(e)s en santé au travail sous délégation du médecin du travail en équivalent temps plein	20,2
Total	41



: chez SISTEL un médecin en Equivalent Temps Plein suit en 2024 : 6 585 salariés. En France, en 2023 un médecin du travail (ETP) en SPSTI suivait 4 789 salariés (chez SISTEL en 2023 un médecin ETP suivait 6 156 salariés soit 28 %de plus).

Nombre de salariés suivi par ETP médecin* dans les SPSTI par région en 2023

(*médecins du travail + collaborateurs médecins + internes)



: la région Centre-Val-de-Loire est en métropole celle où un médecin du travail suit le plus de salariés en SPSTI.

13.2 PERSONNEL PARAMEDICAL ASSISTANT LES MEDECINS DU TRAVAIL /IDEST

Fonction	Nombre de personne
Secrétaires médical(e)s	22
Coordinatrices / Relation adh	6
Secrétaires relation adhérents	4
Total	32

13.3 MEMBRES EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Fonction	Nombre de personne
Chargée PDP	2
Assistant(e)s en santé au travail (AST)	1
Chargé d'EPI	1
Assistante équipe pluri	2
Pôle Hygiène et Sécurité	5
Pôle chimique – toxicologie	4
Pôle Psychologue du travail	2
Pôle ergonomie	4
Total	21

13.4 SERVICE SUPPORT

Fonction	Nombre de personne
Service Administratif et Financier	2
Service Informatique	2
Service Organisation / Qualité	1,5
Service Ressources Humaines	1,5
Secrétariat Administratif / Direction	3
Chargé des moyens généraux	1
Directeur	1
Directeur adjoint	1
Chargée des offres	1
Total	14

13.5 EGALITE HOMMES/FEMMES



Récapitulatif de la déclaration de l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes pour l'année 2025 au titre des données 2024

Informations déclarant

Nom Prénom MINVIELLE Veronique
 Adresse email veronique.minvielle@sistel.asso.fr

Informations entreprise/UES

Structure Entreprise
 Tranche effectifs De 50 à 250 inclus
 Raison sociale SERVICE INTERPRO SANTE TRAVAIL EURE LOIR
 Siren 325122299
 Code NAF 86.21Z - Activité des médecins généralistes
 Adresse 21 RUE CAMILLE MARCILLE 28000 CHARTRES

Informations calcul et période de référence

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés 2024
 Date de fin de la période de référence 31/12/2024
 Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs 98

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Modalité de calcul Par catégorie socio-professionnelle
 Résultat final en % 3.4
 Population envers laquelle l'écart est favorable Hommes
 Nombre de points obtenus 36

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles

Résultat final en % 3.7
 Résultat final en nombre équivalent de salariés 0.9
 Population envers laquelle l'écart est favorable Hommes
 Nombre de points obtenus sur le résultat final en pourcentage 25
 Nombre de points obtenus sur le résultat final en nombre de salariés 35
 Nombre de points obtenus à l'indicateur 35



Récapitulatif de la déclaration de l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes pour l'année 2025 au titre des données 2024

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Résultat final en %	100
Nombre de points obtenus	15

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté	5
Sexe des salariés sur-représentés	Égalité
Nombre de points obtenus	10

Index égalité professionnelle

Total de points obtenus	96
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	100
Résultat final sur 100 points	96

Publication des résultats obtenus

Date de publication	24/02/2025
Site Internet de publication	https://www.sistel.asso.fr/

14 FORMATION DU PERSONNEL

14.1 BILAN

Selon l'accord de branche, le montant des dépenses alloué à la formation professionnelle continue doit être de 1,7 % de la masse salariale.

SISTEL a réalisé des formations professionnelles continues à hauteur de 4,49 % de sa masse salariale.

	Montant de 2023	Montant de 2024
Montant prévu au titre de l'accord de branche (1,7 % de la masse salariale)	84 353,25 €	85 924
Montant des dépenses engagées	354 171,97 €	226 918,25 €
% de la réalisation / masse salariale	7,14 %	4,49 %

14.2 REPARTITION DES STAGIAIRES PAR SEXE

Sexe	Personnes ayant bénéficié d'au moins 1 action de formation	Nombre de jours de formation	Effectif total de la population concernée en %		
			2022	2023	2024
Femme	63	256	95%	79%	76%
Homme	19	101	92%	62%	76%
Total	82	357			

14.3 REPARTITION DES STAGIAIRES PAR STATUT

Statuts	Personnes ayant bénéficié d'au moins 1 action de formation	Nombre de jours de formation	Effectif total de la population concernée en %		
			2022	2023	2024
Cadre	30	164	100%	67%	75%
Non cadre	52	193	92%	80%	76%
Total	82	357			

14.4 NOMBRE MOYEN DE JOUR DE FORMATION

Désignations	2022	2023	2024
Personnes ayant bénéficié d'au moins 1 action de formation	102	81	82
Nombre de jours de formation	460,5	490	357
Nombre moyen de jours de formation	4,63	6,05	4,35

15 MOYENS MATERIELS

15.1 CENTRES FIXES

Chartres :

Locaux médicaux :

- ✓ 2 secrétariats relations adhérents / planning ;
- ✓ 10 ensembles médicaux.

Locaux administratifs :

- ✓ 1 service de direction ;
- ✓ 1 service comptabilité ;
- ✓ 1 service offres complémentaires ;
- ✓ 1 service services généraux ;
- ✓ 1 service informatique ;
- ✓ 1 service organisation - qualité ;
- ✓ 1 service ressources humaines.

Locaux pluridisciplinaires :

- ✓ 1 service PDP ;
- ✓ 1 service conseiller de la direction ;
- ✓ 1 service formation ;
- ✓ 1 service IPRP.

Locaux divers :

- ✓ 1 salle du personnel et salle du comité d'entreprise ;
- ✓ 1 salle matériel de reproduction ;
- ✓ 4 bureaux d'AMT ;
- ✓ 1 local chaufferie - ventilation ;
- ✓ 1 salle à manger ;
- ✓ 1 cuisine ;
- ✓ 2 locaux techniques ;
- ✓ 3 salles archives ;
- ✓ 1 salle kardex ;
- ✓ 3 salles de réunion ;
- ✓ sanitaires.

Dreux :

- ✓ 5 ensembles médicaux ;
- ✓ 2 bureaux médecins ;
- ✓ 4 bureaux d'AMT ;
- ✓ 1 salle de réunion ;
- ✓ 2 secrétariats relations adhérents/planning ;
- ✓ 1 salle d'archives ;
- ✓ 1 salle du personnel ;
- ✓ 2 locaux techniques ;
- ✓ sanitaires.

Châteaudun :

- ✓ 3 ensembles médicaux ;
- ✓ 1 secrétariat relations adhérents / planning ;
- ✓ 1 salle de réunions ;
- ✓ 1 salle d'archives ;
- ✓ 1 salle du personnel ;
- ✓ 1 local machine ;
- ✓ 1 local économat ;
- ✓ sanitaires.

Nogent-le-Rotrou :

- ✓ 2 ensembles médicaux ;
- ✓ 1 secrétariat relations adhérents / planning ;
- ✓ 1 salle du personnel ;
- ✓ 1 espace kardex et archives ;
- ✓ sanitaires.

Maintenon :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ 3 ensembles médicaux ; ✓ 1 Bureau IPRP ✓ 1 Salle de réunion ✓ 1 Salle du personnel | <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 secrétariat relations adhérents / planning ; ✓ 1 bureau AMT ✓ sanitaires. |
|---|---|

Luisant :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ 5 ensembles médicaux ; ✓ 1 secrétariat relations adhérents / planning ; ✓ 1 salle du personnel ; ✓ 1 local technique ; | <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 salle d'archives ; ✓ 1 salle de réunions ; ✓ 1 local économat ; ✓ sanitaires. |
|---|--|

15.2 CENTRES MEDICAUX MOBILES

- ✓ 2 cars médicaux.
- ✓ Tous ces cars sont équipés de cabines d'audiométrie.

Ces centres médicaux mobiles desservent **81** points de stationnement sur l'ensemble du département, Cette répartition importante permet d'éviter d'importants déplacements aux salariés convoqués aux examens médicaux, réduisant ainsi au minimum les pertes de temps et **rapprochant**, autant que faire se peut, **le médecin et l'infirmier(e) des entreprises** dont ils assurent le suivi médical.

15.3 CENTRE ANNEXES (MAISONS MEDICALES, DISPENSAIRES, INFIRMERIES)

Sur l'ensemble du département, nous disposons de **10** maisons médicales et dispensaires :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Anet ; ✓ Auneau ; ✓ Bonneval ; ✓ Brou ; ✓ Courville-sur-Eure ; | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Épernon ; ✓ La Loupe ; ✓ Senonches ; ✓ Toury ; ✓ Voves. |
|--|---|

Ainsi que de **31** infirmeries au sein des entreprises, dont **25** avec infirmier(e)s d'entreprises, réparties comme suit :

	Nombre d'infirmeries	Dont nombre d'infirmeries avec d'infirmier(e)s d'entreprises
EST	10	7
NORD	10	9
OUEST	11	9
Total	34	25

15.4 MATERIEL MEDICAL

Matériel	Nombre
Audiolyser ADL 20 USB	53
Balances	26
Campitests	9
Monoyer mobile	35
Otoscopes	10
Parinaud	54
Spirolyser Easy One PC	13
Stéthoscopes	25
Stéthoscopes électroniques	23
Tensiomètres poignets	30
Tensiomètres brassards	38
Tensiomètres fixes	10
Tests d'Ishihara	7
Toises	33
Visiotests	54

15.5 MATERIEL POUR L'ACTION SUR LE MILIEU DU TRAVAIL

Matériel	Nombre		
	2022	2023	2024
Anémomètre	1	1	1
Calibreur de débit volumique	2	2	2
Caméra GO PRO	1	1	1
Capteur vibration corps entier	1	1	1
Capteur vibration main bras	2	2	1
Cardiofréquencemètre	3	3	3
Casque de réalité virtuelle	2	2	2
Compteur à particules	1	1	1
Détecteur de CO	1	1	1
Détecteur de COV	1	1	1
Dosimètre de bruit Cirrus	20	20	20
Générateur de fumée TYNI CX	1	1	1
Pompe de prélèvement GILAIR3+	8	8	8
Pompe de prélèvement GILAIR3	2	2	2
Table de pesée CENTRE DE PESAGE	1	1	1
Sonomètre Intégrateur	1	1	1
Télécommande QUIZZBOX	40	60	60
Total	88	108	107